

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU JEUDI 26 MAI 2011**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Date de la convocation** : Le Jeudi 19 Mai 2011

**ORDRE DU JOUR** :

- 1. Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 29/04/2011,*
- 2. Choix de l'entreprise pour les gros travaux d'aménagement de voirie de diverses rues de la commune de Rozay-en-Brie,*
- 3. Choix de l'entreprise pour les travaux d'aménagement d'un parking rue du Nord,*
- 4. Emprunt communal pour le financement des gros travaux de voirie,*
- 5. Questions diverses.*

**DATE D’AFFICHAGE** : 16 Juin 2011

Le Jeudi 26 mai 2011, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Rozay-en-Brie, sous la présidence de Monsieur Patrick PERCIK, Maire.

**ETAIENT PRESENTS:**

Mr PERCIK Patrick, Maire.

Mr DE MATOS Gilbert, Mme PIOT Valérie, Mr BLANCHARD Maurice, Mme MISZCZAK Brigitte, Adjoints.

M. DENEST Bernard, M. NASSAU Frédéric, Mme NERIS Nathalie, Mr DELAVAU Jean-Claude, Mr REGNAULT Henri, Mme CONSEIL Jocelyne, Mr PETER Jean-Pierre, Mme RANDEL Ingrid, Mme BOGHE Fabienne, Mme MICHARD Céline, Mme GALLAY Eveline, Conseillers Municipaux.

**ABSENTS REPRESENTES :**

Mr ALLONCLE Claude pouvoir à M. DELAVAU

M. MOUSSU Anthony pouvoir à M. DE MATOS Gilbert.

**ABSENTS :**

Mme BALLON Patricia, M. BEAUGRAND Bernard, Mme DE VIVEIROS Anita, Mme BLOND Anne-Marie, M. POGNOT Jean-Pierre.

Formant la majorité des membres en exercice,

Mme BOGHE Fabienne a été élue secrétaire de séance.

**ASSISTAIT EGALEMENT A LA SEANCE :**

Mme LOIZEAU Joëlle, Secrétaire Générale

Avant de commencer la présente réunion Monsieur le Maire demande à ses collègues s'ils l'autorisent à inscrire à l'ordre du jour le point suivant :

- *Formation du jury criminel année 2012*

**N° 982 : CHOIX DE L'ENTREPRISE POUR LES GROS TRAVAUX  
D'AMENAGEMENT DE VOIRIE DE DIVERSES RUES DE LA COMMUNE DE  
ROZAY-EN-BRIE**

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre des marchés publics une consultation a été lancée.

Aussi, il y a lieu de choisir une entreprise pour les travaux énoncés ci-dessus.

Quatre entreprises ont répondu.

Après l'analyse effectuée par notre Assistant à Maîtrise d'Ouvrage, le Cabinet CERAMO, la Société COLAS obtient la meilleure note de par sa qualité technique.

Après avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

A l'UNANIMITÉ,

DECIDE de retenir la Société COLAS pour la réalisation des gros travaux d'aménagement de voiries de diverses rues de Rozay-en-Brie pour un montant de 520 186.50 € HT.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes avec la Société COLAS.

**N° 983 : CHOIX DE L'ENTREPRISE POUR LES TRAVAUX D'AMENAGEMENT  
D'UN PARKING RUE DU NORD**

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre des marchés publics une consultation a été lancée.

Aussi, il y a lieu de choisir une entreprise pour les travaux énoncés ci-dessus.

Sept entreprises ont répondu.

Après l'analyse effectuée par notre Assistant à Maîtrise d'Ouvrage, le Cabinet CERAMO, la Société COLAS est la moins-disant et répond à tous les critères techniques pour un montant de 154 058.50€ HT.

Après avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

A l'UNANIMITÉ,

DECIDE de retenir la Société COLAS pour la réalisation des travaux d'aménagement d'un parking rue du Nord pour un montant de 154 058.50 € HT.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes avec la Société COLAS.

**N° 984 : EMRUNT COMMUNAL POUR LE FINANCEMENT DES GROS TRAVAUX DE VOIRIE :**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que dans le cadre de la réalisation des gros travaux de voirie, il a été prévu au budget communal de l'exercice 2011 de réaliser un emprunt de 600 000.00€.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2336-3,

Considérant que plusieurs établissements bancaires ont été sollicités,

Après l'analyse des offres,

Considérant que la proposition du Crédit Agricole Mutuel Brie Picardie avec un taux fixe de 4.20% sur une durée de 15 ans et une périodicité de remboursement trimestrielle est la plus intéressante,

Après en avoir délibéré,

A l'UNANIMITE,

APPROUVE la souscription de cet emprunt d'un montant de 600 000.00€ avec cet établissement bancaire en vue du financement de cette opération,

AUTORISE Monsieur le Maire à négocier les conditions financières, à effectuer toutes les démarches nécessaires et à signer le contrat de prêt avec le Crédit Agricole Mutuel Picardie.

**N° 985 : FORMATION DU JURY CRIMINEL ANNEE 2012 :**

En application des articles 259 et 260 du Code de procédure Pénale, de l'arrêté préfectoral de répartition n°2010 CAB 047 et de la Loi n°78-788 du 28 juillet 1978 modifiée, la désignation des jurés d'assises doit être effectuée en mairie par **tirage au sort à partir de la liste générale des électeurs.**

Pour ROZAY-EN-BRIE, 6 personnes doivent être désignées. L'âge minimum requis est de 23 ans au 31/12/2012 (personnes nées avant le 1<sup>er</sup> janvier 1990). Les personnes âgées de plus de 70 ans ou ayant quitté le département peuvent demander à être dispensées des fonctions de jurés.

Les modalités du tirage au sort sont les suivantes :

- Un premier tirage donne le numéro de la page de la liste générale des électeurs.
- Un deuxième tirage donne la ligne et par conséquent, le nom du juré.

	NUMERO		NOM-PRENOM	ADRESSE
	PAGE	LIGNE		
1	157	3	M. MIEGEBIELLE Michel	8 rue des Fauvettes
2	151	3	M. MATHIS Jean-Marc	13 rue de Gironde
3	174	1	Mme PERRIER Gwenaëlle	21 rue du Gal Leclerc
4	86	3	M. FAGOT Hervé	52 bis rue de Vilpré
5	37	7	M. BUISSON Michèle	11 rue aux Fromages
6	54	5	Mme CORCESSIN Sylvie	88 rue du Gal Leclerc

### **QUESTIONS DIVERSES :**

Le Conseil Municipal entend :

**Madame GALLAY :** réclamer à ce que les poubelles soient rentrées pour certains habitants du centre ville.

Monsieur PERCIK indique que des actions ont été faites et qu'elles se poursuivent (ouverture des poubelles afin de savoir qui sont les propriétaires)

**Monsieur PERCIK :** informer des diverses manifestations culturelles qui doivent se dérouler durant le week-end du 27,28 et 29 mai 2011.

**Monsieur PERCIK :** informer de la date du prochain Conseil Municipal le 17 juin 2011.

La séance est levée à 21h20